

COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 5 OCTOBRE 2015

Etaient présents : Mesdames et Messieurs FEHRENBACH Benoît, LERAT Catherine, DEFEZ Gérard, LABELLE Sylvie, DEJOLLAT Daniel, BERNARD René, BERTHOMIER Marie-Christine, TISSIER Jacques, DENYS Serge, MOINEREAU Marie-Thérèse, STERVINOUE Frédéric, BUCHMANN Etienne, CHAUDAGNE-LE RAVALLEC Danièle, GOMBERT Annick, RIGOLLET-LE BIHAN Erwann, TAILLEBOURG Colette, PRAULY Jean-Claude, JACQUET Alain, DENIS Christian, HOUSSIN Patrice, MOULIN Gilles, LIAUDOIS Michel, CONFOLANT Patrice, CHAMPIGNY Daniel, MERIOT Claude, JOLIVET Martine, CAILLAUD Roland, LHERONDEL Rose, DARREAU Jean-Pierre, GUILLOT Jean-Paul, DARNAULT Joël, GIBAUT Wilfried, WILLIAMS Tony, VACHAUD Edith, VERVIALLE Laurent, BERNARD Thierry, AXISA Guy, CHEZEAUX Jean-Louis, LISSONNET Gérard, BROUILLARD Patrick, DRUI Martial, PLANTUREUX Guy, BERTON Guy, HERVO Dominique, BARBARIN Nathalie, TRUFFAUT Jacqueline.

Monsieur Didier CIRET absent excusé donne pouvoir à Madame Colette TAILLEBOURG

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité le compte rendu de la séance du 15 Juin 2015.

JUGEMENT DU T.A. SUITE A L'ELECTION DU PRESIDENTE ET DES VICE-PRESIDENTS

Le Président donne lecture de la décision du Tribunal Administratif annulant l'élection de Monsieur Roland CAILLAUD comme vice-président et déclarant élu Monsieur Thierry BERNARD.

Il rappelle la composition du bureau restreint et du bureau élargi.

BUREAU RESTREINT

Claude MERIOT :	Président
Serge DENYS :	Vice Président chargé de l'action économique
Alain JACQUET :	Vice Président chargé de l'environnement et de l'énergie des cours d'eau
Thierry BERNARD :	Vice Président chargé des travaux, des bâtiments, de la gestion du patrimoine et de l'urbanisme
Daniel CHAMPIGNY :	Vice Président chargé de l'éducation, des TAP, de la culture dont la lecture publique
Dominique HERVO :	Vice Président chargé du développement touristique, de l'animation estivale et des aménagements touristiques des cours d'eau
Annick GOMBERT :	Vice Présidente chargée des services à la population, des multi-accueils, des accueils de loisirs, des cantines, des garderies et des maisons de santé
Gérard BLANCHARD :	Secrétaire
Gérard DEFEZ :	Secrétaire adjoint

BUREAU ELARGI

Bureau restreint ci-dessus et Joël DARNAULT, Michel LIAUDOIS (en charge du numérique), Guy PLANTUREUX, Frédéric STERVINOUE, Jacques TISSIER, Roland CAILLAUD.

BILAN RENTREE SCOLAIRE 2015/2016

Monsieur Daniel CHAMPIGNY, Vice Président en charge de l'éducation présente le bilan de la rentrée scolaire 2015/2016. Globalement les effectifs se tiennent. La rentrée a été marquée par des changements assez importants dans les équipes enseignantes et une mobilité croissante des familles ce qui rend les prévisions peu fiables (ex : au Blanc entre la ville basse et la ville haute).

Une classe a été ouverte à Pouligny Saint Pierre, une a été fermée en primaire ville haute au Blanc et une classe de CLIS de la ville Basse a été transférée en ville haute.

Pour ce qui concerne la carte scolaire, les inquiétudes se portent sur le RPI Douadic, Lingé, Lureuil. Une réunion à l'initiative de la Communauté de Communes Brenne Val de creuse est prévue le 15 octobre avec les élus et en présence de l'IEN.

Monsieur Daniel CHAMPIGNY remercie les équipes de la Communauté de Communes ainsi que les élus et les agents municipaux suite à l'effondrement de la charpente de l'école primaire de Mérigny. La classe a été ré-installée dans une salle municipale.

A Concremiers où la toiture du réfectoire menaçait de s'effondrer, les enfants prennent leurs repas dans la salle du conseil municipal.

Les travaux sont en cours dans ces deux écoles.

Il est à noter la participation importante des enfants aux activités proposées.

La prise en charge en maternelle a été allégée de manière à être plus à l'écoute du rythme des plus petits. Les premiers retours sont très positifs. Nos personnels vont continuer à être formés (BAFA, BAFD).

Le Président rappelle que les communes doivent reverser à la Communauté de Communes le fonds d'amorçage reçu de l'Etat.

Concernant les conseils d'école, le vice-président rappelle que c'est aux délégués communautaires de chaque commune qu'il appartient de représenter la Communauté de Communes. Il leur demande de bien préciser quand ils participent aux réunions qu'ils représentent la communauté de Commune et qu'ils peuvent donc à ce titre répondre aux questions. Un courrier sera adressé aux enseignants avec le nom de l' élu référent pour leur école afin que les éventuelles questions puissent lui être soumises à l'avance ; Audrey FAURE restant bien entendu à leur disposition mais ne peut être présente à l'ensemble des conseils d'école.

Madame Annick GOMBERT fait le bilan des services périscolaires.

Les personnels sont de plus en plus souvent confrontés à des problèmes de discipline. De plus en plus de courriers et de rendez-vous sont nécessaires auprès des familles pour alerter les parents.

Pour les garderies, le fonctionnement est globalement satisfaisant. Il y a de plus en plus de demandes pour changer les horaires et sur l'âge des personnes habilitées à venir chercher les enfants. C'est une question qui devra être tranchée pour envisager une modification du règlement.

Les restaurants scolaires sont très fréquentés (1050 enfants actuellement).

Le travail en approvisionnement local et circuit court mené depuis 2005 se poursuit. Ceci représente actuellement une dépense annuelle de :

- 5 000 € en fromage
- 5 200 € en volaille
- 10 000 € de viande bouchère
- 3 200 € de fruits et légumes.

Le Président précise qu'un point sera fait lors de la prochaine réunion du conseil communautaire.

Les menus sont accessibles sur le site de la Communauté de Communes.

Concernant la classe de Mérygn, le Président Claude MERIOT fait part de la proposition de Monsieur le Préfet de déposer un dossier de DETR au titre de 2015 à hauteur de 40 %, les devis de réparation et de rachat du mobilier et du matériel s'élevant à environ 80 000 € HT.

ENFANCE - PETITE ENFANCE

Le Conseil Communautaire autorise à l'unanimité le Président à signer le contrat Enfance Jeunesse avec la Caisse d'Allocations Familiales pour la période du 1^{er} janvier 2015 au 31 Décembre 2018.

Le Président précise que désormais les couches et les repas doivent être fournis dans les multi-accueils. Le Conseil Communautaire modifie les règlements des structures en y ajoutant ces éléments et autorise le Président à demander des subventions à la CAF pour l'acquisition d'un véhicule et de matériels nécessaires au transport des repas.

Le Président évoque l'agrandissement du multi-accueil de Thenay. Les travaux et l'acquisition d'un nouveau local sont estimés à 415 000 € et les subventions pourraient être de 80 %.

Madame Annick GOMBERT informe le Conseil Communautaire que le recrutement d'Educateur de Jeunes Enfants et d'Auxiliaire de Puériculture est infructueux. Une nouvelle annonce va être publiée.

QUESTIONS DIVERSES

Madame Annick GOMBERT fait un point sur le Contrat Local de Santé. Celui-ci porte sur le bien-être social, psychologique, physique. Des ateliers ont été organisés au PNR Brenne. Ceux-ci ont permis l'élaboration de fiches qui seront mises en place en 2016, 2017 et 2018.

Les signataires sont l'Agence Régionale de Santé, le PNR Brenne, l'Etat, le Conseil Régional,

Les partenaires sont la Caisse d'Allocations Familiales, le Centre Hospitalier du Blanc.

Les Communautés de Communes ne sont concernées que par les prises d'intérêts.

Actions Economiques

Le Conseil Communautaire autorise le Président à signer

- un bail du 1^{er} Septembre 2015 au 31 Août 2024 avec la société Fish-Brenne pour un loyer de 3 000 € mensuels.
- Un bail avec la société Verger Perrochon pour un loyer mensuel de 1 772 € à compter du 1^{er} janvier 2016
- Pour la Maison de Santé Pluridisciplinaire, le Conseil Communautaire demande au Président, sur proposition de la commission d'appel d'offres de retenir la proposition de maîtrise d'œuvre la mieux disante.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- décide de créer un poste d'ATSEM à mi-temps pour un agent titulaire du concours ;
- accepte d'augmenter en 2016 le compte 002 d'un montant de 1 478,14 € suite à la dissolution du RPI Ciron-Oulches ;
- accepte la proposition du Conseil Départemental d'acquérir la parcelle sise Rue Pierre de Coubertin au Blanc (derrière le bâtiment DDT) pour la somme de 5 000 €. Monsieur Martial DRUI fait remarquer que le Conseil Départemental aurait pu proposer cette parcelle pour l'euro symbolique ;
- désigne Madame Annick GOMBERT, Monsieur Erwann RIGOLLET LE BIHAN et Monsieur Dominique HERVO pour représenter la collectivité à la mission locale ;
- désigne Monsieur Thierry BERNARD, titulaire et Monsieur Serge DENYS, suppléant au SCOT ;
- autorise le Président à déposer une demande de subvention auprès du Conseil Régional dans le cadre du CRST pour l'acquisition d'un broyeur et pour des travaux sur la voie verte ;
- fixe les tarifs de vente de chaleur à 49,01 € TTC en R1 et à 36,16 € TTC en R2 ;
- autorise le Président à signer des conventions avec les différents clients des réseaux de chaleur.

Le Vice Président Alain JACQUET indique qu'il est proposé, par l'Agence de l'Eau et le PNR Brenne, qu'une étude soit menée autour d'un projet d'aménagement du seuil de Ruffec intégrant la continuité écologique et un aménagement paysager du site.

Madame Edith VACHAUD, Maire de Ruffec, indique qu'il faut avoir désormais un projet pour ce seuil qui est très abîmé, qu'il faut trouver des solutions à moindre coût, qu'il faut prendre en compte le canal d'amenée et le canal de fuite et qu'il semble plus raisonnable d'abandonner le projet hydro-électrique qui avait été envisagé.

Le Vice Président Dominique HERVO ajoute qu'il faut prendre en compte la demande de la commune de Ruffec notamment pour le camping, pour les descentes kayak et qu'il faut être rapide pour que ça puisse être pris en compte dans le cadre du contrat territorial de rivière.

L'Agence de l'Eau semble pouvoir subventionner cette étude à hauteur de 80 %.

Le Président propose donc que la décision soit prise lors d'une prochaine séance du conseil communautaire.

Le Vice Président Alain JACQUET précise que dans le cadre de l'étude sur la mise en œuvre du contrat territorial de rivière, le PNR va initier des réunions par groupes de communes, pour présenter les premiers éléments de cette étude.